

Comité technique du 16 janvier 2017 - relevé de décisions

1- Présentation diagnostic socio-économique - Yann LeBihen SCE Aménagement et Environnement

Le diaporama présenté par SCE est joint au présent compte-rendu.

Les remarques et questions techniques formulées par le comité technique sur la présentation et le rapport intermédiaire figurent dans le compte-rendu de SCE joint au présent compte-rendu.

Remarques générales sur le rapport intermédiaire :

- Expliciter le poids de l'usage de l'eau dans tous les indicateurs présentés et pour chaque secteur économique (agriculture, industrie (dont agro-alimentaire) ...) : en faire le fil conducteur du rapport - mettre en avant le lien entre les différentes thématiques et l'usage de l'eau, la plus-value de l'utilisation de l'eau, notamment en valeur ajoutée pour l'agriculture par exemple.
- Sectoriser le territoire selon les enjeux ou thématiques pour mettre en exergue les hétérogénéités locales (Mont-de-Marsan et sa périphérie ; cultures, irrigation pour la partie agricole.
- Secteur agricole : apporter des éléments sur les filières de valorisation.
- Comparer le poids respectif de chaque secteur sur le bassin versant.
- Quelle présentation sera faite au comité de pilotage de ces éléments très techniques ? Le rapport dans sa version 2 sera présenté pour validation au comité technique.

Le bureau d'études SCE propose de mettre après le résumé non technique, un tableau avec les chiffres clés à retenir par secteur pour le bassin versant du Midour.

Le comité technique envoie à Marie-Laure Pons sous quinzaine ses remarques sur le rapport intermédiaire et les données présentés, qui les transmettra à SCE.

2- Les instances - la concertation

Le calendrier des ateliers de concertation et des réunions publiques sera le suivant :

Ateliers	Réunions publiques
7 mars 2017	21 mars 2017
30 mai 2017	15 juin 2017
2 nd e quinzaine du mois de janvier 2018*	

* L'atelier et la réunion publique proposés par Lisode/MC2 Consultants en octobre 2017 paraissent prématurés pour le choix des solutions : le comité technique propose de les organiser plutôt en janvier 2018 (2^{ème} quinzaine).

Organisation du prochain comité de pilotage : A organiser dans le Gers, après le premier atelier et la première réunion publique, pour présenter les échanges lors de ces réunions, présenter le diagnostic socio-économique et une partie de l'état des lieux du bassin versant. Une date sera retenue dans le courant de la première quinzaine du mois d'avril.

3- L'état des lieux du projet de territoire : la qualité de eaux et la gestion quantitative

Un enjeu majeur de cet état des lieux est la prise en compte de la qualité des eaux, notamment les MES et l'érosion des sols : indicateurs et problématique à intégrer à l'état des lieux.

De plus, il faut aller au-delà de la donnée avec une interprétation (par exemple : respect des débits d'étiage, nombre de jours de dépassement, de restrictions...)

Le comité technique envoie à Marie-Laure Pons sous quinzaine ses remarques sur les documents transmis en amont de la réunion d'aujourd'hui.

Pour la suite, les documents de l'état des lieux seront envoyés par courriel aux membres du comité technique, qui transmettront par écrit leurs remarques à Marie-Laure Pons. Les points soulevant des questions ou devant être discutés seront présentés lors d'une réunion en comité technique.

4- Nécessité d'une actualisation du bilan besoins-ressources ?

Le bilan besoins-ressources réalisé dans le cadre de l'élaboration du SAGE Midouze a été présenté au comité technique lors d'une réunion spécifique le 5 décembre 2016.

L'Institution Adour présente les avantages/inconvénients de mettre à jour le bilan besoins-ressources sur le bassin versant du Midour, ou d'utiliser le plateau de jeu/simulation mis au point par Lisode et sur lequel interviendront les acteurs du territoire lors des ateliers. Dans les deux cas, une actualisation des données d'entrée est indispensable.

Remarques/discussions du comité technique :

- Quelles sont les données d'actualisation nécessaires ? Selon les premiers éléments fournis par Lisode, les données d'entrées (les plus récentes possibles) sont la ressource disponible, les volumes prélevés, les règles de gestion des ouvrages, et les débits aux stations mesurées.
- Il n'y a peut-être pas tant de différence de coût et délai entre une actualisation BBR et l'actualisation des données pour l'utilisation du plateau de simulation proposé par le bureau d'études Lisode.
- Importance du délai : est-ce que le délai peut être raccourci ? Il est précisé que la validation en concertation des hypothèses amenant au BBR représente environ une dizaine de réunions d'un comité de suivi. De plus, l'IA rappelle l'importance du choix par les acteurs des hypothèses pouvant conduire à un déficit dans une logique de concertation et d'appropriation par les acteurs, logique attendue dans la circulaire ministérielle encadrant les projets de territoire.
- La question du besoin agricole : il pourrait être envisagé de réaliser une enquête auprès des agriculteurs pour connaître leurs besoins (m³/ha). Cependant il ne faut pas occulter le besoin par type de sol (à évoquer lors des premiers ateliers de concertation). La question peut être également de partir de la ressource existante disponible et déterminer ce que l'on peut en faire.
- Réalisation d'une enquête sur ces bases auprès d'un panel d'agriculteurs : qui ? quand ? comment ? Identification d'agriculteurs représentatifs par type de sols par Irrigadour et interrogation de Lisode/MC2 Consultants pour savoir d'ils peuvent réaliser ce type d'enquête.
- De plus il faudra déterminer quels débits objectifs sont retenus (en tenant compte d'une analyse hydrologique et hydrobiologique) et sur quelle période : début étiage / milieu étiage / fin étiage.

Le comité technique ne pouvant pas actuellement se prononcer sur la nécessité de refaire l'ensemble du bilan besoins-ressources, une réunion de travail va être organisée avec Lisode, en présence de l'Agence de l'eau, de la DDTM des Landes, de la DDT du Gers et de l'IA pour réfléchir sur ces questions, et revenir vers le comité technique avec une proposition : **réunion prévue le 2 février 2017 à 14h30 dans les locaux de l'Institution Adour à Mont-de-Marsan.**

5- Validation comptes-rendus

Les comptes-rendus des comités techniques du 17 novembre 2016 et du 14 décembre 2016 sont validés et peuvent être mis en ligne sur le site Internet du projet de territoire.

Afin de pouvoir disposer rapidement d'un compte-rendu de réunion mis en ligne sur le site internet, l'IA propose au comité technique la rédaction d'un relevé de décisions à la fin de chaque comité technique, dont les grandes lignes seront validées en fin de séance : proposition validée.

6- Proposition d'un règlement intérieur pour le comité de pilotage

L'IA propose un projet de règlement précisant l'organisation des différentes instances et le rôle des parties prenantes du projet de territoire.

Le document mis à jour avec les remarques du comité technique est joint au présent relevé de décisions, et sera soumis à la validation du comité de pilotage.

7- Communiqué de presse

Le comité de pilotage et le comité technique ont émis la volonté de communiquer sur la démarche de projet de territoire et son élaboration.

L'IA propose un projet de communiqué de presse qui sera publié dans deux journaux : le Sud-Ouest et la Dépêche. Le document mis à jour avec les remarques du comité technique est joint au présent relevé de décisions.

Le communiqué de presse pourra également être repris sur les sites Internet des préfectures des Landes et du Gers.

De plus, le comité technique propose l'élaboration d'affiches à disposer dans les mairies du périmètre du projet de territoire en amont des réunions publiques. L'IA élaborera un document en ce sens à valider lors du prochain comité technique.

8- Tableau de suivi des demandes

L'IA a réalisé un tableau de suivi des différentes demandes exprimées par les acteurs et parties prenantes du projet de territoire, permettant de tracer toutes les demandes et de suivre l'état d'avancement des réponses apportées.

Ce tableau est validé par le comité technique.

9- Préparation des ateliers de concertation - documents soumis au comité technique et rédigés par Lisode

Le comité technique envoie ses remarques à Marie-Laure Pons avant la fin de la semaine, pour transmission à Lisode.

Remarques du comité technique :

- Il ne faut pas que l'engagement sur les 3 ateliers soit bloquant : proposer une personne représentant une structure, qui pourra se faire remplacer par un autre membre de sa structure lors d'un autre atelier si la première n'est pas disponible.
- Compte-rendu/synthèse des ateliers : toutes les positions doivent être actées (ne pas revenir dessus lors d'un atelier suivant) et toutes les positions/expressions doivent être notées/retranscrites même si elles sont dissonantes ou minoritaires.
- Lieu des ateliers : une salle des fêtes (besoin de chaises et tables pour organiser des groupes) à Aignan, Nogaro ou Villeneuve-de-Marsan.
- L'animation des ateliers doit être assurée dans son intégralité par le groupement Lisode/MC2 Consultants. Il ne semble pas pertinent que l'Institution Adour, structure porteuse du projet de territoire, participe à l'animation de ces ateliers de concertation. Les membres du comité technique qui assisteront aux ateliers seront là en appui pour les questions techniques.

Echéances des prochaines réunions du comité technique (prévoir une réunion tous les mois) :

16/02/2017 - 23/03/2017 - 4/05/2017

COMPTE-RENDU DE REUNION

PROJET / N° PROJET

Diagnostic socio-économique / 160780

MAITRE D'OUVRAGE

INSTITUTION ADOUR

LIEU / DATE DE REUNION

Mont-de-Marsan / le 16 janvier 2017

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

Compte-rendu n°3 / Yann LE BIHEN / le 20 janvier 2017

PRESENCES ET DIFFUSION

Prénoms, NOMS

INTERVENANTS	STRUCTURE	PRESENT	DIFFUSION
Marie-Laure PONS	Institution Adour	X	X
Véronique MICHEL	Institution Adour	X	X
Karine LIERON	Conseil Départemental du Gers	X	X
François JONCOUR	Agence de l'eau Adour-Garonne	X	X
Jean-François MOZAS	DDTM 40	X	X
Alban SENEGAS	IRRIGADOUR	X	X
Bernard GRIHON	IRRIGADOUR	X	X
Guillaume POINCHEVAL	DDT 32	X	X
Marie-Laure LAGARDE	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	X	X
Jean-Louis MAYONNADE	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	X	X
Yannick OLIVIER	DREAL Nouvelle Aquitaine	X	X
Jean-Yves MADEC	Garant	X	X
Gwénaëlle BOUSQUET	DDT32 DREAL	X	X
Yann LE BIHEN	SCE	X	X

1. OBJET DE LA REUNION

Seconde réunion intermédiaire au sujet du diagnostic socio-économique du bassin versant du Midour. Sommaire de la présentation :

- Rappels sur la méthode du diagnostic socio-économique
- Principaux enseignements par thématique
 - o Contexte socio-économique général
 - o Agriculture
 - o Industrie
 - o Alimentation en eau potable et assainissement
 - o Activités de tourisme et de loisir
- Remarques du comité technique

2. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS PAR THEMATIQUE

2.1. Contexte socio-économique général

- Le comité technique demande qu'il soit distinguées les évolutions de population et d'emplois entre le secteur périphérique de Mont-de-Marsan et le reste du territoire. Il est en effet probable que ce soit cette périphérie qui tire les chiffres à la hausse, et que la tendance soit différente plus en amont du bassin.

2.2. Agriculture

- Au regard des chiffres qui montrent un recul des surfaces agricoles, il serait intéressant d'observer la variation de l'occupation du sol sur le territoire pour préciser le devenir des surfaces. Cette comparaison sera réalisée sur la base des données du Corine Land Cover.
- Le comité technique demande que soient affichés, sur les histogrammes montrant l'évolution de l'activité agricole (exploitations, SAU...), les taux d'évolution (%). Une comparaison de ces tendances avec celles observées à d'autres échelles géographiques est également demandée.
- Constatant que le RPG donne une image partielle des surfaces viticoles, les données AOC Armagnac pourraient permettre de préciser l'information.
- Compte tenu que la vente directe des produits de l'agriculture biologique ne présente pas les mêmes contraintes que la production sous contrat, il serait utile de différencier les deux et caractériser les filières de valorisation. La chambre d'agriculture des Landes et Irrigadour pourront fournir des contacts afin d'obtenir les données du recensement AGRILocal.
- Afin de différencier les tendances par secteur, la carte des surfaces recensées par le RPG est à remplacer par une carte montrant la répartition des surfaces de cultures par sous bassin versant (graphiques en camemberts). Le découpage par sous bassin versant reste à définir.
- Si possible, il serait utile d'évaluer la part du chiffre d'affaires de l'agriculture sur le territoire qui est liée à l'irrigation. Il faudrait évaluer la différence de rendement (marge brute) entre les cultures irriguées et celles qui ne sont pas irriguées. Le bureau d'étude SCE contactera la chambre d'agriculture des Landes afin d'avoir des éléments.
- La part des surfaces irriguées est plus importante dans la partie amont du territoire que dans la partie aval. Il est donc souhaitable de différencier ces deux secteurs dans la présentation des chiffres de l'irrigation sur le bassin.
- Les données du recensement agricole disponibles sur le site internet de l'Agreste ne détaillent pas les effectifs de canards. La DDT du Gers va se renseigner sur les données éventuellement disponibles. Il faudra également vérifier auprès de la DDT des Landes.
- L'évolution de la mécanisation et l'énergie contribuent également à l'augmentation des coûts des intrants dans la cadre de la production agricole.
- Les exploitations qui produisent elles-mêmes leurs aliments ne seront pas impactées de la même manière que les exploitations qui les achètent à l'extérieur. Pour les non irrigants, les prix de production seront plus sensibles aux conditions climatiques. Le service élevage de la chambre d'agriculture des Landes pourra fournir des éléments d'information.
- Le nombre d'irrigants (redevables) présents sur le territoire est à préciser dans le rapport.

2.3. Alimentation en eau potable et assainissement

- Pour compléter les données collectées sur le prix des services d'eau, les services des DDT seront contactés.

2.4. Activités de loisir et de tourisme

- La Fédération de pêche du Gers sera contactée pour compléter les données collectées sur le nombre de cartes vendues par les AAPPMA.
- Il est précisé que le lac d'Uby n'est pas situé dans le bassin du Midour.

2.5. Remarques générales du comité technique

- Le comité de pilotage sera principalement intéressé par les éléments d'information permettant d'évaluer la part de l'activité du territoire qui dépend directement de la ressource en eau. Ce sont ces éléments qui seront à présenter en priorité lors de la restitution au comité de pilotage. Dans le rapport un tableau récapitulatif de ces chiffres clés sera inséré à la suite du résumé non technique (population à alimenter en eau potable, volumes prélevés, part des prélèvements AEP sur le territoire, part des surfaces irriguées, écart de marge brute entre cultures irriguées et non irriguées, etc.). Ce tableau aura vocation à mettre en avant les principales dimensions socio-économiques liées à l'eau, le poids de l'usage de l'eau dans chaque secteur d'activité.
- Les membres du comité technique ont un délai de 15 jours suite à la réunion du jour pour transmettre des remarques complémentaires sur le rapport provisoire.
- Le prochain comité de pilotage devrait être organisé dans la première quinzaine du mois d'avril 2017.